



**Pôle Ressources
Assemblées**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 23 juillet 2020 (18h00)
Espace Montgolfier - Davézieux**

Membres titulaires	:	56
En exercice	:	56
Membres suppléants	:	23
Présents	:	46 + 1
Votants	:	56
Convocation et affichage	:	17/07/2020
Président de séance	:	Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	:	Madame Nicole ARCHIER

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Carlos ALEGRE, Nicole ARCHIER, Assia BAÏBEN, Damien BAYLE, Hugo BOLLEY, Sylvie BONNET, Maryanne BOURDIN, Clément CHAPEL, François CHAUVIN, Nathalie CLÉMENT, Nadège COUZON, Sylvette DAVID, Olivier DE LAGARDE, Christophe DELORD, Gilles DUFAUD, Laurence DUMAS, Christelle ETIENNE, Romain EVRARD, Virginie FERRAND, Christian FOREL, Jérémy FRAYSSE, Yves FRAYSSE, Louis-Claude GAGNAIRE, Frédéric GONDRAND, Denis HONORE, Camille JULLIEN, Thierry LERMET, Sophal LIM, Danielle MAGAND, Edith MANTELIN, Laurent MARCE, Antoine MARTINEZ, Christian MASSOLA, Catherine MICHALON, Denis NEIME, Patrick OLAGNE, Martine OLLIVIER, Agnès PEYRACHE, Simon PLENET, William PRIOLON, Marc-Antoine QUENETTE, Yves RULLIÈRE, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Michel SEVENIER, Laurent TORGUE.

Etaient présents en qualité de conseillers suppléants : Bruno FANGET.

Pouvoirs : Christian ARCHIER (pouvoir à Denis HONORE), Stéphanie BARBATO-BARBE (pouvoir à Simon PLENET), Jean-Yves BONNET (pouvoir à Virginie FERRAND), Brigitte BOURRET (pouvoir à Christian MASSOLA), Cécilia FARRE (pouvoir à Gilles DUFAUD), Richard MOLINA (pouvoir à Laurent TORGUE), Pascal PAILHA (pouvoir à Sophal LIM), Ronan PHILIPPE (pouvoir à Nicole ARCHIER), René SABATIER (pouvoir à Yves RULLIÈRE).

Etaient absents et excusés : Dominique MAZINGARBE.

CC-2020-205 - ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE - DECHETS - DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SYTRAD

Rapporteur : Monsieur Simon PLENET

Par délibération du Conseil communautaire en date du 11 janvier 2017, Annonay Rhône Agglo a demandé d'adhérer au SYTRAD pour la partie de son territoire composée des communes d'Annonay, Ardoix, Boulieu-lès-Annonay, Davézieux, Le Monestier, Quintenas, Roiffieux, Saint-Clair, Saint-Cyr, Saint-Julien-Vocance, Saint-Marcel-lès-Annonay, Savas, Talencieux, Thorrenc, Vanosc, Vernosc-lès-Annonay, Villevocance et Vocance.

La représentation des membres au sein du Comité syndical est fixée proportionnellement à l'importance de leur population. Pour Annonay Rhône Agglo, la population prise en compte est celle du territoire pour lequel l'EPCI transfère la compétence de traitement des déchets.

Ainsi, il y a lieu de désigner cinq représentants titulaires et cinq suppléants.

Le Vice-Président en charge de la Gestion durable des déchets devra forcément être délégué titulaire au SYTRAD.

Monsieur le Président propose les candidatures suivantes :

5 Titulaires :

Laurent Marce
Hugo Biolley
Bruno Fanget
Antoinette Scherer
Yves Fraysse

5 suppléants :

Denis Sauze
Louis-Claude Gagnaire
René Sabatier
Gilles Dufaud
Sylvie Bonnet

VU la délibération n°2017.033 du 11 janvier 2017, portant demande d'adhésion au SYTRAD,

VU les statuts du SYTRAD,

VU les statuts d'Annonay Rhône Agglo,

Après avoir précédé aux formalités électives,

DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

DESIGNE les représentants d'Annonay Rhône Agglo au sein du Comité Syndical du SYTRAD :

5 Titulaires :

Laurent Marce
Hugo Biolley
Bruno Fanget
Antoinette Scherer
Yves Fraysse

5 suppléants :

Denis Sauze
Louis-Claude Gagnaire
René Sabatier
Gilles Dufaud
Sylvie Bonnet

CHARGE Monsieur le Président ou son représentant de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Davézieux le : 30/07/20

Affiché le : 30/07/20

Transmis en sous-préfecture le : 30/07/20

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Le Président

